

Allier perspectives de rendement et prévoyance en toute liberté

Vous souhaitez des perspectives de rendement issues de fonds de premier ordre sans devoir tirer un trait sur votre couverture de prévoyance? Nous vous montrons à quel point il peut être simple d'allier placement et épargne aux atouts d'une solution de prévoyance adéquate.

Qu'obtenez-vous?

Une couverture de prévoyance allié à des perspectives de rendement dans des fonds de placement de premier ordre

À l'expiration du contrat, la valeur en capital provenant des fonds sélectionnés vous est versée. Si vous décédez avant, la personne que vous avez désignée touche cet argent, ou au minimum un montant garanti.

Large choix de fonds de premier ordre

Vous choisissez le portefeuille de fonds ou le fonds de placement qui correspond exactement à vos attentes sur les plans de la sécurité et du rendement.

Prestations

- | | |
|---------------------------|---|
| À l'expiration du contrat | ✓ Versement de la valeur boursière des parts de fonds
Si vous souhaitez un transfert des parts de fonds, veuillez prendre contact avec votre conseiller ou la Direction générale |
| En cas de décès | ✓ Versement du capital-décès garanti et de la valeur des parts de fonds qui dépasse cette somme |

Optimisation fiscale

Des réductions d'impôts atteignant des centaines, voire des milliers de francs par an augmentent votre rendement net, en particulier dans le pilier 3a.



Financement intelligent des primes

Lorsque les cours sont bas, davantage de parts sont acquises et inversement lorsqu'ils sont élevés. Les fluctuations sont ainsi automatiquement lissées sur toute la durée.

Financement

- Primes périodiques
- + 3a: à partir de 1200 CHF par an et jusqu'à la limite légale de 6768 CHF pour les salariés et de 33 840 CHF pour les indépendants sans caisse de pension
 - + 3b: à partir de 1200 CHF par an
 - ✓ Mode de paiement au choix
Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel
 - ✓ Montant de la prime au choix
Adaptation du montant de la prime afin d'exploiter au mieux la limite de déduction fiscale dans le pilier 3a
 - + Libération du paiement des primes
AXA paie vos primes si vous vous retrouvez en incapacité de gain (délai d'attente au choix: 3, 6, 12 ou 24 mois)

Durée de 5 à 47 ans

Adapté à tous les horizons de placement

- Privilège en cas de faillite et de poursuites ✓ 3a: avant l'échéance, le droit à l'assurance est protégé de la poursuite.
- ✓ 3b: avant l'échéance, le droit est protégé de la poursuite si vous avez désigné votre conjoint, votre partenaire enregistré ou vos enfants comme bénéficiaires.

Disponibilité

- | | |
|--|--|
| Mise en gage pour la propriété du logement | ✓ 3a: possible pour un logement que vous habitez. Pour le gage, le créancier admettra éventuellement une valeur inférieure à celle de votre avoir placé, p. ex. seulement 70%. |
| | ✓ 3b: possible sans restriction. Pour le gage, le créancier admettra éventuellement une valeur inférieure à celle de votre avoir placé, p. ex. seulement 70%. |
| Cession à des tiers | - 3a: impossible |
| | ✓ 3b: possible sans restriction |
| Prêt sur police | - Impossible |
| Valeur de rachat | ✓ Versement en espèces de l'avoir placé à sa valeur de marché sans droit à une prestation minimale garantie |

✓ assuré

+ en option

Susceptible de vous intéresser

- Quels fonds correspondent à votre profil d'investisseur?
- Comment réduire vos impôts au minimum?
- À quoi dois-je prêter attention à la fin de la durée contractuelle?

Nous examinerons volontiers votre situation et les solutions qui s'offrent à vous. Aucune connaissance préalable n'est nécessaire.



De nombreux avantages

- Perspectives de rendement attrayantes
- Capital-décès garanti
- Libre choix du mode de financement et de la personne bénéficiaire
- Combinaison possible avec la prévoyance vieillesse
- Possibilité de combiner jusqu'à cinq fonds
- Possibilité de changer de fonds à tout moment
- Possibilité de modifier le mode de paiement à tout moment
- Libre choix des fonds de placement
- Choix varié parmi des fonds de placement et des portefeuilles de fonds de premier ordre
- Utilisation possible pour l'acquisition d'un logement en propriété



Vos atouts

- Liberté maximale pour répondre à vos exigences
- Aucuns frais annexes: AXA prend en charge pour vous les frais de dépôt des assurances-vie liées à des fonds
- Vous désignez la personne qui recevra l'argent en cas de décès
- La limite de déduction fiscale est exploitée au maximum
- Modifications possibles à tout moment
- Conseil de qualité